

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUEES ET DES DELEGUES DU SER
Samedi 12 avril 2008,
Maison de la Paroisse, Yverdon-les-Bains**

Président	:	M. Gaëtan Emonet, SPFF
1er vice-président	:	M. Martial Delacour, SPV
2ème vice-président	:	M. Laurent Vité, SPG
Président du SER	:	M. Georges Pasquier
Sont présent-e-s	:	68 délégué-e-s

Table des matières

0.	Ouverture par le président de l'AD	3
1.	Salutations et parole aux invité-e-s.....	3
2.	Nomination des scrutateur-trice-s.....	3
3.	Appel des délégué-e-s.....	3
4.	Approbation de l'OJ.....	3
5.	Approbation du PV de l'AD du 24 novembre 2007.....	3
6.	Comptes SER et Educateur 2007	3
6.1	Présentation.....	3
6.2	Discussion	4
6.3	Rapport de la Commission de vérification des comptes (CoVeCo).....	5
6.4	Approbation.....	5
7.	Problème du taux d'activité du président.....	5
7.1	Rapport promis aux délégué-e-s.....	5
7.2	Discussion	5
7.3	Prise de position éventuelle.....	6
8.	Propositions de modifications des statuts	6
8.1	Relatives à la rédaction en chef de l'Educateur	6
8.2	Discussion	6
8.3	Approbation.....	7
8.4	Autres informations du « GT Règlements ».....	8
9.	Etat des dossiers	8
9.1	Formation.....	8
9.2	HarmoS.....	10
9.3	Plan d'étude romand	11
9.4	Langues	12
9.5	Autres dossiers en bref	14
	<i>RPT</i>	14
	<i>Semaine romande de la lecture</i>	14
	<i>Educateur, nouvelle formule</i>	14
10.	AC et SER : Publicité et campagne d'adhésion	15
11.	Divers	15
	<i>CPA</i>	15
	<i>Départ de F. Baour et J.-F. Kunzi</i>	15
	<i>Questions des délégués</i>	15
	<i>Rendez-vous SER pour 2008</i>	16
	<i>Remerciements</i>	16

0. Ouverture par le président de l'AD

Message de bienvenue de **G. Emonet**.

1. Salutations et parole aux invité-e-s

Le **président de l'AD** salue la présence de :

- **M. Ueli Weber**, membre du Comité directeur de LCH et chargé de la communication entre les deux faïtières ;
- **M. Marc-Olivier Delapierre**, membre du Comité du GAPP (Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire), qui représente la FAPERT ;
- **Les membres d'honneur suivants** :
 - Mme Josianne Thévoz ;
 - M. Willy Allenbach.

Sont excusés :

- Au niveau des AC : l'AMCOFF et l'AVECO (dont la représentante arrivera en retard)
- M. Christian Berger, Secrétaire général de la CIIP ;
- Mme Anne Seydoux, Présidente de la FAPERT ;
- Les membres d'honneur suivants : Mme J. Corboz, MM. R. Blind, M. Deppierraz, W. Hutmacher, J.-A. Tschoumy et J. Weiss.

Message de U. Weber qui, après avoir apporté les salutations du Comité directeur de LCH, donne quelques brèves informations sur les principaux sujets qui préoccupent actuellement la faïtière alémanique.

2. Nomination des scrutateur-trice-s

Sont proposées par le Bureau de l'AD pour remplir la fonction de scrutateur-trice-s les personnes suivantes : **V. Casetta Lapière, SPG**, et **D. Sauvain, SEJB**.

Ces personnes sont nommées par acclamations.

3. Appel des délégué-e-s

G. Emonet prie les présidents des AC de communiquer le nombre de délégués présents :

AMCOFF : 1 / 3	SEJ : 7 / 10	SPG : 7 / 16
AVECO : 2 / 8	SEJB : 7 / 8	SPV : 16 / 33
SAEN : 6 / 8	SPFF : 9 / 12	SPVal : 13 / 17

Soit, au total, **68 délégués** sur 115 possibles.

Vérification par lever des cartons de vote. **Confirmation par les scrutateurs.**

4. Approbation de l'OJ

Proposition du CoSER suite au constat de l'oubli dans l'OJ du rapport des vérificateurs de comptes :

- Insérer le rapport des vérificateurs (au pt 6.3).
→ L'approbation des comptes devient le pt 6.4.

L'OJ est ainsi approuvé.

5. Approbation du PV de l'AD du 24 novembre 2007

Le PV est accepté à l'unanimité.

6. Comptes SER et Educateur 2007

6.1 Présentation

R. Gritti, secrétaire général du SER, commente en premier lieu la page des **comptes d'exploitation comparés des exercices 2007 et 2006**. Il relève qu'après dissolution des réserves, un bénéfice net cumulé de CHF 7'215.60 est réalisé.

Il présente ensuite les bilans comparés et fait remarquer, entre autres, que les capitaux circulants (SER et Educateur) qui sont sur des CCP représentent, additionnés, une coquette somme. Il informe que, sur conseil de la fiduciaire, il prévoit, pour autant que l'AD ne s'y oppose pas, d'investir une partie de cet argent dans des comptes à terme, ce qui pourrait rapporter entre CHF 9'000.- et 15'000.- par an au SER, « sans rien faire ».

6.2 Discussion

V. Casetta Lapière, SPG, s'étonne qu'avec les attaques contre le service public en général (CFF Cargo, par ex.) et les problèmes cantonaux auxquels sont confrontées certaines AC, aucune somme n'ait été dépensée au poste « solidarité et actions syndicales », alors même que le budget prévoyait un montant de CHF 15'000.-.

G. Pasquier indique qu'aucune proposition d'action de solidarité n'a été faite au SER. Idem en ce qui concerne l'actualité syndicale de certaines AC. Une demande de soutien financier de la part de la SPV avait été acceptée il y a quelques années, mais, jusqu'ici, aucun montant n'a été formellement réclamé.

Y. Froidevaux, SPV, relève que la question du fonds de solidarité a été évoquée lors de la réunion de la Commission de vérification des comptes (CoVeCo) qui, après avoir estimé que les « règles du jeu » n'étaient pas très claires, a envoyé un courriel pour demander au SER de définir plus précisément et de manière transparente l'utilisation de ce fonds : A quoi sert-il ? Qui a le pouvoir décisionnel de l'utiliser ? Jusqu'à quel montant ? etc.

Le président SER rappelle la réponse qui a été donnée par J.-M. Haller à M. Baud à l'AD de Delémont concernant la budgétisation d'un montant au poste « Solidarité et actions syndicales ». Un budget c'est une prévision des dépenses qui se base sur des besoins, et dans le cas de ce poste, sur des demandes. Il rappelle également qu'il n'est pas nécessaire de prévoir de montant au budget, puisqu'il existe un fonds spécifique pour cela. Cependant, la question de la CoVeCo est tout à fait fondée et G. Pasquier assure que le CoSER va s'atteler à y répondre.

A. Bertholet, SPG, par rapport à la proposition de placements, est d'avis qu'il faut opter pour des placements éthiques.

V. Bréchet, SEJ, soutient la proposition d'investir, que ce soit dans des placements éthiques ou autres, car il est inadmissible, selon lui, de laisser autant d'argent sur des comptes qui ne rapportent rien.

R. Meury, SEJ, s'inquiète de cette proposition et rappelle que la plupart des caisses de pension sont en danger car elles se sont amusées à boursicoter. De plus, il indique qu'investir et gagner de l'argent « sans rien faire » et ne rien faire avec cet argent (en lien avec les questions soulevées précédemment par rapport à la solidarité syndicale) lui pose un problème fondamental.

F. Baour informe qu'il peut fournir une liste de banques dites éthiques qui proposent des rendements évidemment moins intéressants que les placements qui ont fait plonger les caisses de retraite. Il lui semble important de placer de l'argent le plus intelligemment possible et de pouvoir en disposer à tout moment. En outre, il relève qu'il est extrêmement difficile de budgéter des actions d'entraide, raison pour laquelle il existe un fonds de réserve.

C. Luyet, SPV, propose, au niveau de l'utilisation de l'argent, une meilleure « reconnaissance financière » des personnes qui s'investissent dans les groupes de travail, ce qui permettrait peut-être de trouver plus facilement des gens disponibles.

D. Sauvain, SEJB, propose, dans la recherche de placements, de se renseigner sur le « Deposito » de la Poste.

Le président de l'AD est persuadé que le CoSER tiendra compte des remarques émises par l'AD et utilisera au mieux cet argent.

6.3 Rapport de la Commission de vérification des comptes (CoVeCo)

Y. Froidevaux donne lecture de ce rapport. Il relève l'excellente tenue des comptes et remercie **R. Gritti** pour son travail.

6.4 Approbation

Le président de l'AD met au vote l'approbation des comptes.

Les comptes 2007 sont adoptés à l'unanimité.

S. Schöb, SPG, profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur les comptes l'année dernière et qui ont contribué à rendre la situation enfin sereine.

Remerciements également de **M. Blanc, SPFF**, qui relève que les délégués ont eu du plaisir à entendre la présentation des comptes, ce qui n'était plus arrivé depuis longtemps.

7. Problème du taux d'activité du président

Le président de l'AD résume brièvement les discussions de l'AD de Delémont qui ont amené le président SER à promettre un rapport complet sur ses activités.

Il souhaite que les débats soient ouverts et qu'ils débouchent sur une solution acceptable pour tous.

7.1 Rapport promis aux délégué-e-s

En préambule, **G. Pasquier** indique qu'il était prématuré de faire un bilan sur le nouveau fonctionnement avec le secrétaire général, mais que ce bilan sera présenté vraisemblablement à la prochaine AD.

Il commente brièvement son rapport en insistant sur quelques points :

- Le taux d'activité n'égalise pas forcément le taux d'engagement.
- L'incidence d'une augmentation du taux d'activité de 50 à 75% n'est pas évidente d'un point de vue « rentabilité ». Elle est importante, en revanche, sur le plan financier.
- Le CoSER a travaillé sur des projections financières. Il en ressort qu'un 100% est absolument impossible et qu'un 75% serait éventuellement envisageable, mais avec un budget déficitaire.

Il précise que le CoSER ne souhaite pas, pour l'instant, demander une modification de taux d'activité, mais qu'il reconsidérera la question lors d'un changement de président.

Evidemment, l'AD peut réclamer qu'une position soit prise, raison pour laquelle cela a été prévu à l'OJ. Les scénarios qui pourraient se présenter sont

- L'AD entérine la situation actuelle.
- L'AD exige une augmentation du taux d'activité.
- L'AD envisage, à terme, une clarification et un changement des statuts.

En conclusion, il se met à la disposition des délégués pour répondre à toute demande de clarification et de précision sur le rapport qu'il a rédigé. Il souhaite, comme le CoSER, une discussion constructive sur la question afin de sortir de cette impasse.

7.2 Discussion

J.-E. Rastorfer, SPV, indique qu'il a déjà exprimé son avis sur ce problème lors de l'AD de Delémont et qu'il ne va pas se répéter puisque cela a été très bien transcrit dans l'excellent procès-verbal (cf. p. 10 et 12).

S'il peut tout à fait accepter le rapport présenté et donc la situation actuelle en ce qui concerne G. Pasquier, il relève qu'un problème se posera lors de sa succession : « Que pourra-t-on faire avec les disponibilités financières ? »

Il appelle donc le CoSER à entamer au plus vite des réflexions afin d'avoir un plan financier qui, le moment venu, permettra de mettre au concours le poste de président avec un taux d'activité qui s'approche du principe voté et figurant dans les statuts, à savoir un poste à 100%.

Il précise qu'il s'agit d'un travail que le CoSER a à mener avec le secrétariat général dans le but de dégager des disponibilités financières permettant de respecter les principes votés.

Le président de l'AD engage le CoSER à initier cette réflexion et à mettre en place un plan financier pour la succession de G. Pasquier à la présidence du SER.

7.3 Prise de position éventuelle

Pas de prise de position demandée par l'AD.

8. Propositions de modifications des statuts

8.1 Relatives à la rédaction en chef de l'Edicateur

J.-F. Kunzi rappelle la promesse donnée par le CoSER à l'AD de Delémont de faire des propositions de modifications de statuts en cohérence avec la politique qu'entend mener le SER ces prochaines années et surtout afin que ses structures internes lui permettent de fonctionner harmonieusement.

Le principal changement souhaité et proposé par le CoSER est que le rédacteur en chef de l'Edicateur soit, non plus élu par l'AD, mais nommé par le CoSER, avec ratification par l'AD, comme cela est prévu pour le secrétaire général. Toutes les autres modifications sont des ajustements qui découlent de ce changement.

Il ajoute une fois encore que ces modifications sont motivées par un souci de fonctionnement plus professionnel.

8.2 Discussion

C. Bonzon, SPV, demande ce qui se passerait en cas de non ratification d'une nomination, ceci notamment au niveau de l'élaboration des contrats de travail, etc.

J.-F. Kunzi répond que cela signifierait que le CoSER est incompétent dans les choix qu'il aurait opérés en ce qui concerne l'engagement du personnel.

G. Pasquier précise que cela poserait un problème technique, notamment pour l'Edicateur, puisqu'il faudrait trouver une solution pour assurer la parution de la revue, mais qu'un problème médical aurait les mêmes conséquences. Une non ratification mettrait en évidence un problème de confiance entre l'AD et le CoSER, problème qui transparaîtrait certainement à d'autres niveaux.

Il ajoute que la nomination du rédacteur en chef par le CoSER pose une question que le CoSER a d'ailleurs prévu de traiter : celle de l'indépendance rédactionnelle de l'Edicateur.

C. Bonzon ne se satisfait pas de la réponse de J.-F. Kunzi. Elle pense à l'avenir et constate AD après AD que l'héritage accumulé depuis des années, depuis la SPR, s'atténue au fur et à mesure que les gens sont remplacés. Ceci sera bientôt le cas pour F. Baour et J.-F. Kunzi au sein du CoSER et cela l'inquiète : « Il faudra veiller à garder une espèce de culture commune, à pérenniser le sentiment d'appartenance ! ». Elle pense qu'il est possible que dans le futur, l'AD ne se reconnaisse pas dans les choix du CoSER et refuse la ratification d'une personne nommée par ce dernier, raison pour laquelle elle a posé cette question.

G. Pasquier comprend ce souci, mais fait remarquer que les choses évoluent. L'AD qui a voté les nouveaux statuts a voulu un fonctionnement plus professionnel, avec l'engagement d'un secrétaire général qui soit technique et politique, mais qui ne soit pas forcément un enseignant. De la même façon, en ayant actuellement une rédactrice en chef qui est une journaliste et non une enseignante, on rompt avec une certaine tradition. Il rappelle qu'en fin de compte, c'est l'AD qui est souveraine et qui peut donc revenir sur les statuts.

W. Allenbach, membre d'honneur et ancien caissier, partage les inquiétudes de C. Bonzon et relève que, pour lui, le fait d'avoir été élu par l'AD a été une fierté. Cela lui a donné un sentiment d'appartenance et l'impression d'être soutenu, appuyé.

V. Casetta Lapière, SPG, souhaiterait avoir plus d'informations sur ces personnes, sur le travail qu'elles accomplissent et qu'elles auront à accomplir, sur la manière dont elles

entrent dans leur fonction, sur ce qu'elles amènent, etc. Elle relève, par ex., qu'elle n'a jamais entendu la voix de la rédactrice en chef en AD et le regrette.

J.-E. Rastorfer, SPV, précise en premier lieu qu'en plaçant la rédaction en chef dans les organes, on ne renforce par le pouvoir du CoSER sur la rédaction en chef, mais on en fait explicitement un organe du SER, donc on en fait explicitement un organe dont les membres peuvent être récusés par l'AD.

Il relève ensuite que le rôle des statuts est justement d'indiquer comment se sortir des situations difficiles, raison pour laquelle il est absolument nécessaire de prévoir comment agir en cas de non ratification d'une nomination. L'AD doit donc clairement demander au CoSER de prendre en compte, lors de l'élaboration des contrats de travail, que la validité de ces derniers peut trouver un terme avec la non ratification.

Peut-être est-il nécessaire de compléter l'art. 22, al. 6 en précisant que la durée d'engagement que le CoSER peut envisager est au maximum d'une année, par ex.

G. Pasquier rappelle que les contrats à durée déterminée posent problème en cas de licenciement.

R. Meury, SEJ, souligne que, si les statuts prévoient que l'AD doit ratifier les nominations décidées par le CoSER, il est absolument clair que ce dernier doit indiquer en préambule dans les contrats de travail que les personnes sont engagées sous réserve de la ratification par l'AD. C'est ainsi que cela se fait.

A. Weber, SAEN, estime que le CoSER qui a l'habitude de travailler ensemble est plus à même de s'occuper de l'engagement du personnel que l'AD.

J. Schneider, SPFF, fait remarquer, à propos de la rédaction, qu'à l'art. 22 le féminin précède le masculin alors qu'ailleurs, c'est le contraire.

Le président de l'AD demande à J.-E. Rastorfer s'il souhaite que sa proposition soit mise au vote.

J.-E. Rastorfer, SPV, précise qu'il n'est pas forcément nécessaire que sa proposition fasse l'objet d'un amendement des statuts. En revanche, il lui semble indispensable de définir la durée pendant laquelle une personne peut fonctionner sans ratification. Il ne s'agit pas d'inscrire une durée déterminée dans le contrat, mais de limiter, à l'interne, la durée de fonctionnement sans ratification.

Il propose un vote indicatif, hors modification des statuts, sur le fait que pendant une année on pourrait fonctionner avec quelqu'un qui n'est pas ratifié.

J.-F. Kunzi signale que R. Gritti a bien entendu été averti, lors de son engagement, que celui-ci deviendrait effectif après ratification par l'AD. De plus, il indique qu'il est évident pour le CoSER que la ratification se fait à l'AD qui suit l'engagement et non un an après.

R. Meury, SEJ, est d'avis qu'une période probatoire d'une année n'est pas légale. A vérifier avec un juriste ! Une question subsiste : si on engage quelqu'un un mois avant l'AD et qu'il n'y a pas ratification, qu'en est-il du temps d'essai légal ?

A. Jobé, SEJB, estime effectivement qu'il est important de se déterminer sur la période probatoire de manière à laisser la possibilité au candidat de prouver ce qu'il vaut.

J.-E. Rastorfer, SPV retire sa proposition, d'une part parce que les interventions des délégués demandent un délai plus court qu'une année et, d'autre part, parce qu'il a entendu l'engagement du CoSER, actuel et futur, par la voix de J.-F. Kunzi, à procéder à la ratification à l'AD qui suit la nomination.

8.3 Approbation

G. Emonet propose à l'AD de voter en bloc toutes les modifications présentées.

La proposition globale de modification est approuvée à l'unanimité, moins 1 abstention.

J.-F. Kunzi souhaite ajouter, suite à l'intervention de W. Allenbach, qu'il faut constater une évolution nette des mentalités à l'intérieur des syndicats, des associations. Les collègues ne veulent plus s'investir (par ex. pour rédiger des PV), ce qui oblige à faire appel à des personnes externes, à des professionnels.

Le président de l'AD conclut cette discussion par un clin d'œil au nouveau look de l'Educateur et à sa rédactrice en chef, N. Rohrbach, qu'il propose d'applaudir.

N. Rohrbach signale qu'elle parlera volontiers de l'Educateur à la prochaine AD, mais qu'elle préférerait répondre aux questions des délégués plutôt que faire la présentation d'une revue que les gens lisent et donc connaissent. Elle ajoute que les suggestions, les retours, les attentes des enseignants sont bienvenus en soulignant que l'Educateur est leur journal.

8.4 Autres informations du « GT Règlements »

M. Bulliard indique qu'un petit groupe a été mis sur pied, dont la tâche est de rédiger un certain nombre de règlements.

Il informe qu'un premier travail a été effectué par ce GT, consistant en un regroupement des différents règlements de défraiement en un seul document. Ce règlement, que chaque président de commission ou groupe de travail va recevoir, régit tous les cas qui peuvent se présenter. Ceci est en quelque sorte une réponse à l'intervention de C. Luyet, au point 6.2. Le GT a essayé d'être le plus juste possible, mais une adaptation des montants est toujours envisageable.

Il ajoute que la suite du travail du GT consistera, après avoir entendu toutes les personnes qui travaillent au bureau, en l'établissement d'un cahier des charges pour chaque fonction. Cette démarche apportera également un certain nombre de réponses puisqu'elle amènera éventuellement à une refonte des pourcentages d'activité. Pourcentages que le CoSER a garanti inchangés au personnel jusqu'au 31 août 2009.

9. Etat des dossiers

9.1 Formation

Bref historique de **G. Pasquier** :

- La SPR, puis le SER se sont toujours investis dans la formation des enseignants. Dès 1962, la SPR a poussé pour une formation de niveau universitaire.
- Accompagnement du changement Ecoles normales – HEP où l'on est passé de plus de 150 établissements de formation à une quinzaine environ.
- Arrivée du Processus de Bologne (demande d'harmonisation des titres au niveau européen).
- Eléments de réflexion qui ont conforté le SER dans sa demande d'une formation de haut niveau pour tous les enseignants :
 - Les résultats PISA qui démontrent le lien entre réussite des élèves et niveau de formation.
 - Le constat d'une formation « cul-de-sac » dans un monde où la mobilité professionnelle devient une nécessité évidente.
- Lancement, en 2005, de la pétition SER (niveau master pour tous).
- Décision CDIP : niveau bachelor pour les degrés enfantin et primaire.
- Prise de position de LCH en faveur du niveau master pour tous, par la signature de la Déclaration de Leipzig (Suisse alémanique – Allemagne – Autriche).
- Actuellement en travail : document politique du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) sur la formation des enseignants, également en faveur du niveau master.

G. Pasquier passe la parole à S. Rohrbach, qui a représenté le SER au séminaire de Bled, en Slovénie, où se travaillait ce projet politique.

S. Rohrbach précise que ce projet date de 1991 et que le Comité du CSEE a décidé il y a 3 ans de retravailler ce texte. Entre temps, le Conseil des ministres de l'Union Européenne

a sorti une communication par rapport à la formation des enseignants. A relever que l'UE a convenu

- d'adopter des mesures visant à améliorer le niveau des qualifications et le degré de l'expérience pratique requis pour exercer la profession d'enseignant ;
- de s'employer à garantir que la formation initiale et la formation continue soient coordonnées, dotées de moyens financiers suffisants et soumises à une assurance qualité ;
- de prendre toutes les mesures appropriées pour rendre la profession plus attrayante.

L'UE souhaite aussi que les enseignants soient formés au niveau du master. Il reste à trouver des solutions pour le financement de ces formations.

Lors du séminaire de Bled, divers modèles de formation (Slovénie, Suède, Royaume-Uni, Norvège) ont été présentés. De ces présentations, on peut relever trois choses importantes :

- dans ces pays, tout le monde passe au niveau du master ;
- un master ne signifie pas forcément un bachelor académique ; d'autres voies sont possibles (par ex. bachelor professionnel, suivi d'une formation pédagogique au niveau du master) ;
- part importante est faite dans toutes ces formations aux enseignants en place qui doivent être des formateurs pour accueillir les stagiaires, avec une formation adéquate et un statut particulier.

S. Rohrbach est d'avis que le SER doit également pousser cette formation de maître de stage dans le système à mettre en place au niveau romand.

G. Pasquier précise que le texte travaillé à Bled sera avalisé les 14 et 15 avril par le Bureau exécutif du CSEE, dans lequel siège, pour le SER, B. Rogéré Pignolet.

Il ajoute encore que la Conférence de Lucerne, en janvier, a réuni de nombreux responsables invités par la COHEP (Conférence suisse des chefs de HEP) et a fait ressortir toute une série de constats :

- les HEP sont encore très cantonales ;
- les HEP sont encore, pour la plupart, très « écoles normales » (lien étroit entre HEP et employeur) ;
- la formation continue, bien que faisant partie de leur mandat, n'est - et de loin - pas le souci premier des HEP ;
- les HEP n'ont pas un véritable statut de Haute Ecole, contrairement aux HES ;
- l'harmonisation des contenus est très difficile.

Le président SER relève que tous les bruits de couloir indiquent que les HEP se rendent compte que cette formation n'est pas suffisante.

Le SER et LCH ont rencontré le secrétaire général de la CDIP. Si la Conférence suisse campe pour l'instant sur sa position (formation bachelor), elle reconnaît qu'il y a un certain nombre de problèmes.

En conclusion, G. Pasquier ajoute que la situation est aussi assez exotique par rapport à la reconnaissance des diplômes et demande aux délégués de lui signaler tous les problèmes concrets dont ils ont connaissance, que ce soit à l'entrée ou en cours de formation.

A noter encore qu'au niveau romand, le SER a rencontré la CIIP le 3 avril dernier pour parler de la formation des enseignants.

Ouverture de la discussion :

V. Casetta Lapière, SPG, demande si les rumeurs de spécialisation de certaines HEP dans des domaines de formation comme les arts visuels, par ex., sont fondées ou s'il est prévu que toutes les HEP dispensent l'éventail général des cours.

F. Baour annonce qu'effectivement les formations dites « rares » seront centralisées au niveau romand (pour l'instant, on ne sait pas encore où, mais il sera tenu compte, lors des choix, du bassin de recrutement).

Formations concernées :

- dès 2009 : TA, TM et économie familiale ;
- dès 2010 : musique et art.

C. Bonzon, SPV, souhaite savoir si le problème de collaboration entre professeurs formateurs et praticiens formateurs a été évoqué lors de la Conférence de Lucerne.

G. Pasquier répond que le travail s'est plutôt effectué dans une logique de comparaisons des pratiques, etc, qui a permis une mise en évidence des problèmes. Il relève que la COHEP, elle-même, a des groupes qui travaillent thématiquement sur les sujets et que le SER peut rechercher des informations sur ce problème.

Il ajoute encore, à propos de la formation des enseignants, qu'un rapport établi par le Conseil de direction de la HEP BEJUNE, bien que prenant position contre l'option du master pour tous, admet que le niveau bachelor ne suffit pas. La position de la HEP BEJUNE est donc boiteuse.

Il souligne que, pour le SER, le problème de la reconnaissance des titres, et donc de la souplesse pour passer d'une formation à une autre, est un problème majeur. Preuve en est que la CRUS (Conférence des recteurs des universités suisses) ne reconnaît pas encore le bachelor délivré par les HEP.

9.2 HarmoS

G. Pasquier rappelle que, suite à l'acceptation par le peuple des nouveaux articles constitutionnels, il suffit que 10 cantons acceptent HarmoS pour que celui-ci entre en vigueur. Il semble que cela soit bien parti avec le OUI massif de Schaffhouse et Thurgovie et le OUI un peu plus nuancé de Lucerne.

Suite de quoi, l'UDC a déclenché une action contre HarmoS et a décidé de lancer un référendum dans chaque canton.

Le président SER se dit moins inquiet par l'offensive UDC en Romandie, où les taux de fréquentation de l'école enfantine sont très élevés, qu'en Suisse alémanique où l'image de l'école enfantine est encore très « Kindergarten » et où le message populiste de l'UDC (Attention HarmoS veut vous enlever vos enfants pour les scolariser !) a davantage de risques de trouver écho.

Il informe qu'en principe tous les Grands Conseils des cantons romands, à part Berne et Fribourg, se prononceront sur HarmoS d'ici à juin.

Il relève que le SER a plus de craintes sur la question de l'acceptation de la Convention romande (qui doit se faire en même temps) du fait de la corrélation avec le plan d'étude, dont il sera question plus loin.

En ce qui concerne les standards d'HarmoS, le président SER se dit plutôt satisfait des travaux des consortiums qui ont pris comme point de départ les profils de compétences pour définir les standards minimaux.

La CDIP s'impose là un défi monumental puisque les standards minimaux devront concerner 95% des élèves. Les consortiums qui ont travaillé sur les profils de compétences ont cherché à définir quel est le niveau actuel où 80% des élèves réussissent. C'est ce niveau de 80% qui doit passer à 95%.

Les quatre grands domaines concernés sont les maths, la langue d'enseignement, les langues étrangères et les sciences.

Les profils de compétences et les standards ont pris du retard pour les sciences, ce qui était prévisible du fait de PISA, mais aussi pour la langue d'enseignement.

A noter qu'une délégation SER a participé au forum d'Olten, le 29 février dernier, qui proposait une présentation des standards et un travail d'articulation entre les standards et les objectifs des programmes scolaires.

G. Pasquier présente ensuite le tableau des échéances. Celui-ci figurera sur le site du SER.

Ouverture de la discussion :

V. Casetta Lapiere, SPG, demande quand sont prévues les épreuves intercantionales.

G. Pasquier répond que cela dépend du niveau romand. Il faut d'abord que la Convention romande soit acceptée par les Grands Conseils.

J. Thévoz, membre d'honneur, demande si une stratégie SER romande, voire nationale, est envisagée si les référendums UDC sont lancés dans chaque canton.

G. Pasquier répond qu'il est évident que chaque fois que c'est possible, une stratégie est mise en place. Il donne l'exemple de ce qu'a été entrepris par LCH en collaboration avec l'association des jardinières d'enfants, à savoir la tenue d'une conférence de presse et l'envoi d'un communiqué, ceci avant même la conférence de presse de l'UDC.

Au niveau romand, il faut attendre de voir quelles sont les menaces concrètes. Des référendums risquent d'être lancés dans les cantons de Neuchâtel et du Valais (Perrin et Freysinger), éventuellement de Genève.

C. Bonzon, SPV, relève qu'il ne faut pas sous-estimer le canton de Vaud, car un conseiller national UDC a déjà annoncé, par voie de presse, qu'il se battra bec et ongles contre le projet HarmoS. Elle fait part de son inquiétude face à ces vagues (sur VD : initiative « Ecole 2010 ») et soutient la proposition de J. Thévoz de mettre en place une stratégie romande.

G. Pasquier assure que le SER est très vigilant, qu'il suit l'actualité et qu'il interviendra chaque fois que c'est possible. Il relève quand même que l'UDC vaudoise se trouvera quelque peu empruntée car elle a soutenu l'initiative « Ecole 2010 », initiative qui dit tout le bien qu'elle pense d'HarmoS.

U. Weber, LCH, informe que la faïtière alémanique, lors de sa conférence des présidents qui aura lieu la semaine prochaine, espère ratifier une résolution. LCH pense qu'il faut se battre dans les cantons, car les arguments présentés par l'UDC, bien que mensongers, risquent d'influencer la population.

A. Migliaccio, SEJ, souhaite savoir, à propos des standards, quels sont les moyens prévus pour passer de 80% à 95% et si ces moyens seront cantonaux ou fédéraux.

G. Pasquier répond que ce n'est en tous cas pas HarmoS qui va les proposer. Le problème est qu'il y a une volonté sur le plan national, votée unanimement par tous les ministres de l'éducation, mais qu'ensuite ces mêmes ministres se retrouvent dans leurs cantons respectifs pour la mise en œuvre et doivent composer avec les paramètres cantonaux.

Il rappelle qu'HarmoS et les standards sont là pour piloter le système. C'est assez compliqué et, à ce propos, le SER a pris la décision hier d'organiser un séminaire de formation, ouvert à tous les membres intéressés, sur la question du pilotage des systèmes. Il relève que le SER est tout à fait conscient qu'il aura une grosse bataille à mener en ce qui concerne la mise à disposition des moyens.

9.3 Plan d'étude romand

G. Pasquier rappelle, en préambule, que l'introduction du PER est prévue pour 2010 et passe la parole à S. Schöb, membre de la Commission pédagogique qui a été mandatée par le SER pour surveiller l'évolution du PER.

S. Schöb, SPG, rappelle que, même s'il n'y a pas eu de représentation formelle du SER dans la phase de rédaction, l'association était bien présente par l'engagement de membres au titre de délégués cantonaux (BE : J. Marti, GE : V. Casetta Lapière et elle-même, JU : S. Rohrbach, NE : P.-A. Poffet, VS : B. Rogéré-Pignolet et D. Jacquier).

Elle indique que les travaux de rédaction se sont terminés l'automne dernier mais que des ajustements ont encore été apportés par la suite.

Prochaines échéances :

- Juin 2008 : réunion CIIP pour décider de la mise en consultation du projet ;
- Automne 2008 : mise en discussion et acceptation dans les parlements cantonaux.

A noter :

- Que les premiers élèves qui auront effectué tout le cursus, si l'introduction est effective en 2010 comme prévu, termineront leur scolarité obligatoire en 2021.
- L'évolution très positive, du point de vue de la lisibilité, des deux formes prévues (papier + informatique) pour la diffusion du PER.

Elle souligne que le SER est très heureux que ce plan d'étude romand, pour lequel il se bat depuis fort longtemps, voie enfin le jour, mais qu'il faudra être très attentif et

- exiger une formation conséquente pour son introduction, ainsi que pour HarmoS ;

- exiger une place officielle dans les instances chargées d'assurer le suivi et le développement continu prévus dans ce projet décrit comme étant évolutif ;
- surveiller, pour que le PER ne soit pas dénaturé,
 - la répartition de la part cantonale (liberté octroyée aux cantons : 15%) ;
 - les éventuelles demandes de déclinaisons cantonales annuelles du PER, alors qu'il est prévu qu'elles se fassent par cycles de 3 ou 4 ans ;
 - les éventuelles demandes de déclinaisons cantonales d'attentes intermédiaires (annuelles).

S. Schöb relève enfin que le projet est ambitieux et que sa concrétisation via la répartition dans la grille horaire provoquera inévitablement des frustrations.

Le président du SER remercie les collègues de la CP/SER qui font un formidable travail et informe de la position de la CIIP sur la grille horaire : « Les adaptations au niveau de la grille horaire sont inévitables dans la plupart des cantons pour satisfaire l'objectif de 85% de programme commun. Les auteurs du plan d'étude romand devront indiquer quel temps minimum est nécessaire pour atteindre les objectifs du plan d'étude. »

Derrière l'établissement des grilles horaires qui s'annonce difficile, se poseront de gros problèmes en terme d'emploi, de statut et de salaire. C'est pourquoi le CoSER a décidé d'empoigner la question de l'harmonisation de la grille horaire et a chargé le secrétaire général d'établir, dans un premier temps, un tableau comparatif de toutes les grilles horaires des cantons romands. Le CoSER est tout à fait conscient qu'il ne suffit pas d'harmoniser la grille horaire pour harmoniser le taux de réussite des élèves qui dépend évidemment d'un grand nombre de facteurs, raison pour laquelle il va proposer des thèses qui pourront être utiles dans les cantons au moment où sera retouchée la grille horaire.

Ouverture de la discussion :

J.-F. Wälchli, SEJB, souligne que les préoccupations de la CP/SER sont justifiées et à quel point le défi qui attend le corps enseignant est énorme. Il faudra déjà prendre connaissance de l'outil (plus de 400 pages), des fondements pédagogiques qui sont dans le PECARO et qui auront une influence très forte sur le PER et donc sur les exigences de la pratique dans le terrain. Il faudra que l'on parle des compétences transversales qui seront attendues des élèves, de l'emploi des MITIC dans une perspective d'apprentissage, etc. Il se fait du souci quant aux conditions cadres qui devront être mises en place pour cette introduction auprès des enseignants, souci d'autant plus grand qu'actuellement le dossier est entre les mains du politique qui un jour va le transmettre aux HEP. Il craint qu'on ait des déclinaisons cantonales et non pas une approche commune.

Il estime que le SER a là un rôle important à jouer et doit intervenir auprès de la CLEO, de la CDHEP pour exiger des conditions cadres qui doivent se traduire, selon lui, par des moyens mis à disposition du corps enseignant, par du temps pour la formation et par des mesures d'accompagnement dans la durée.

9.4 Langues

Le président SER renvoie les délégués à la déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003 sur l'apprentissage des langues, qui est à la base du dispositif mis en place actuellement.

Il indique que, dans cette déclaration, est mentionné le curriculum intégré (idée d'un apprentissage plus global en lien avec d'autres branches), mais qu'il faut malheureusement constater, après le forum de Bienne sur la question, qu'au niveau de la didactique, l'avancée se fait très lentement.

A la suite de cette déclaration, la CIIP a pris une nouvelle position, le 20 septembre 2007, sur l'introduction de l'anglais, dont la généralisation à la 5^{ème} primaire devrait intervenir au plus tard dès l'année scolaire 2012-2013. Toute une série de mesures figurent dans cette déclaration, notamment la mise en place d'une phase pilote des moyens d'enseignement. Or, cette phase pilote, qui devait démarrer en 2008-2009 dans une cinquantaine de classes romandes, est reportée d'une année. Malgré cela, la CIIP n'envisage en aucun cas un report de la phase finale.

Le SER a donc de sérieuses inquiétudes à propos de l'introduction de l'anglais, d'autant plus que de nombreuses incertitudes entourent cette question (grille horaire, statut, formation continue, didactique intégrée, etc.).

Il rappelle que le SER a pris position sur l'enseignement et l'apprentissage des langues (voir Thèses du SER sur le site).

Il informe que des brochures CIIP sont émises pour accompagner l'introduction de l'anglais et le concept des langues. La dernière avait pour thème l'enseignement bilingue.

Ouverture de la discussion :

E. Montagrin, SPV, partage les inquiétudes exprimées par G. Pasquier, inquiétudes qu'il a depuis longtemps puisqu'il a enseigné l'allemand pendant 20 ans sans être bilingue. Il relève que les problèmes qu'il a rencontrés en étant jeune pour apprendre cette langue lui ont permis de mettre en place des stratégies d'apprentissage et que cela est un atout que les enseignants bilingues n'ont pas. Or, la tendance est de faire appel de plus en plus aux enseignants bilingues, ce qui est heureux dans un sens mais qui peut poser des problèmes aux élèves car ces gens ne sont pas forcément conscients que l'apprentissage du vocabulaire, par ex., n'est pas inné et demande pour les élèves en difficulté la mise en place de stratégies pédagogiques. Il estime que le SER doit se battre pour qu'il y ait une évolution pédagogique afin de favoriser un réel apprentissage des langues et lutter contre le fait que les langues sont devenues un outil de sélection. Dans ce sens, EOLE a apporté un espoir.

Il demande si une didactique commune français – allemand n'est pas envisageable en soulignant l'absence de vision globale sur l'apprentissage des maîtres spécialistes.

En outre, la date imposée par le politique n'augurant que d'un déplorable bricolage, il demande que les AC et le SER se battent de toutes leurs forces pour retarder l'introduction de l'anglais ceci afin de permettre de former le nombre d'enseignants nécessaires avec les techniques nécessaires.

G. Pasquier remercie E. Montagrin pour son intervention en indiquant qu'il partage largement ses craintes, mais qu'un petit espoir pourrait voir le jour avec les standards et l'évaluation de l'apprentissage des langues qui suivent, dans les discours en tous cas, la logique du port folio des langues. Ce type d'évaluation, qui n'est plus dans une logique d'enseignement des langues scolarisé, posera de gros problèmes aux enseignants. Cependant, si l'on souhaite développer l'apprentissage des langues comme moyen de communication, il faudra se donner les moyens de l'évaluation.

Il souligne donc que les obstacles à cette volonté de déscolarisation de l'apprentissage des langues étrangères viendront probablement plus des enseignants que du système.

A. Gilliéron, SPV, relève que ce domaine intéresse évidemment les enseignants dont elle fait partie puisqu'elle préside l'association des enseignants en structures d'accueil qui ont la tâche d'enseigner le français aux nouveaux immigrés. Elle appuie l'intervention de son collègue E. Montagrin sur le fait que les langues sont devenues un outil de sélection en mentionnant que les enfants qui ne savent pas le français sont considérés comme « faibles », alors qu'ils savent parfois plusieurs langues étrangères. En revanche, elle n'est pas d'accord avec ce qui a été dit sur l'incapacité des enseignants bilingues à comprendre les difficultés des élèves et n'a pas bien saisi les fondements de cette remarque.

Ceci dit, elle relève qu'il y a peu de documentation au sujet de l'enseignement du français en langue II. Dans le canton de Vaud une formation continue est en train d'être mise sur pied à la HEP.

Elle profite de sa première participation à une AD/SER pour lancer un appel aux collègues des autres cantons pour savoir s'il existe des associations similaires à celle qu'elle préside. Cas échéant, elle prie les personnes responsables de prendre contact avec elle.

E. Montagrin précise que la problématique avec l'enseignement du français aux étrangers (langue dans laquelle ils baignent) est un peu différente qu'avec l'enseignement de l'allemand ou l'anglais. Il n'a pas voulu dire que les enseignants bilingues sont de mauvais enseignants, mais simplement qu'à son avis, il leur manque des « trucs » pour faciliter l'apprentissage du vocabulaire, par ex, qu'ils considèrent naturel.

9.5 Autres dossiers en bref

RPT

G. Pasquier rappelle que, le 29 novembre 2004, a été largement acceptée par le peuple suisse la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre confédération et cantons.

Ce vote a eu une incidence importante puisque la totalité de la responsabilité juridique et financière de la scolarisation spéciale était déléguée aux cantons, ceci dès le 1^{er} janvier 2008, avec l'obligation jusqu'en 2011 de maintenir qualitativement et quantitativement l'équivalent de l'offre actuelle.

Ce qui signifie qu'une partie des élèves en situation de handicap passent du statut d'assurés AI à un statut d'élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques. Ce changement nécessite un très gros travail au niveau des cantons pour prendre le relais. Cela a été fait dans la logique de l'accord intercantonal de la CIIP qui prône une école beaucoup plus intégrative. Pour les enseignants et les associations qui les représentent, il s'agira de surveiller les applications cantonales de cet accord, notamment au niveau de la mise en place des structures et autres moyens nécessaires à cette intégration.

C'est pourquoi, le président du SER incite les collègues à communiquer les éventuels problèmes de mise en œuvre.

A. Bertholet, SPG, indique qu'elle a pratiqué dans l'enseignement ordinaire et dans le spécialisé et souligne l'importance de la communication entre ces deux ordres d'enseignement. Son vœux pie : que la formation d'enseignant spécialisé fasse partie de la formation initiale de tout enseignant.

M. Brignoli, SPV, estime effectivement important que la Commission Enseignement spécialisé planche de manière très pointue sur la mise en œuvre de la RPT, mais souligne qu'une collaboration, un échange avec les enseignants dits « ordinaires » répond à un besoin capital, vu les différences de formation et de vécu. Elle relève que les politiques ont de grandes idées, mais que l'intégration se fera dans la vraie vie et qu'il va falloir se battre pour que, dans la vraie vie, ce soit viable.

Semaine romande de la lecture

J. Marti, membre du Gpil. de la SRL, annonce qu'après bilan de la 4^{ème} édition, le Groupe de pilotage s'est vu renouveler son mandat par le CoSER. La 5^{ème} édition a donc été lancée. Elle aura lieu du 24 au 28 novembre 2008 sur le thème « Guérir », car la lecture est un remède universel à bien des maux, parce que la lecture est un bienfait qui peut panser les plaies de l'âme, parce que la lecture peut être un apport bénéfique en tout temps, en tout lieu, à tout âge, parce que les difficultés liées à l'apprentissage de la lecture peuvent être parfois handicapantes.

Le Gpil. SRL essayera de proposer quelques pistes et quelques moyens d'y réfléchir. Il proposera également un événement fédérateur et visible pendant cette semaine. De plus amples informations seront disponibles sur le site SER et dans l'Educateur.

A propos des membres engagés dans le Gpil. SRL, elle informe que T. Mottet, qui a assumé jusqu'ici la présidence, et C. Luyet démissionnent. Elle les remercie pour leur travail et leur important investissement.

Le Gpil. a donc un urgent besoin de se renforcer, de s'adjoindre des personnes motivées par la lecture.

Educateur, nouvelle formule

Le président SER souhaite souligner l'évolution positive de l'Educateur par le très sérieux travail de « relookage » effectué. Il profite de l'occasion pour remercier le Comité de rédaction en insistant sur la qualité des dossiers proposés dans chaque numéro. Il informe que le numéro spécial portera sur « Mai 68 ».

10. AC et SER : Publicité et campagne d'adhésion

G. Pasquier indique que l'idée de proposer une campagne d'adhésion plus large est née du constat que les mentalités ont changé et qu'il est de plus en plus difficile de faire adhérer les collègues. Le CoSER n'a pas encore développé de grandes idées pour cette campagne, mais un dépliant est en cours d'élaboration dans le but d'expliquer ce qu'est le SER.

Il fait circuler, à titre informatif, quelques exemplaires de ce projet de dépliant.

11. Divers

CPA

J. Marti rappelle que la Fondation CPA cherche des membres sympathisants. Un papillon, qui donne le profil des personnes dont la Fondation a besoin, est à disposition. Elle informe ensuite que des équipes partiront cet été pour le Congo, le Mali et le Togo.

Départ de F. Baour et J.-F. Kunzi

Le président SER rappelle que ces deux membres du CoSER seront à la retraite à la fin de cette année scolaire et propose de saluer leur départ à la prochaine AD.

Questions des délégués

J.-F. Wälchli, SEJB, souhaite connaître la position du SER dans ses relations avec la CIIP au niveau du choix des moyens d'enseignement (ME). Il prend en exemple le choix des moyens retenus pour la lecture : la CIIP est intervenue en rendant obligatoire deux méthodes sans tenir compte des choix opérés par les cantons, ce qui l'amène à se demander ce que l'on fait de l'esprit de professionnalisation des enseignants qui peuvent, avec une grande expérience, avoir leur propre méthode.

G. Pasquier informe que le SER est conscient de ce problème et y travaille. Au niveau de la CIIP, une commission d'évaluation existe (ComEval). Le SER a dû insister pour se faire entendre dans cette commission, dans laquelle elle n'avait qu'un rôle d'observateur. Depuis peu, le SER a deux vrais représentants à la ComEval qui sont M. Bulliard et J. Daniélou. Si le SER a toujours soutenu l'idée de laisser de la liberté aux enseignants, il a considéré aussi que d'avoir des ME communs était un facteur important de cohésion et d'harmonisation au niveau romand.

M. Bulliard, membre de la ComEval, précise que cette commission se réunit très régulièrement ces temps-ci en raison des appels d'offres pour différentes méthodes, notamment pour l'anglais. Il y a chaque fois des commissions d'experts qui travaillent sur les méthodes, mais la question reste essentiellement financière. Le choix de deux méthodes romandes a l'avantage d'induire de grosses commandes et donc une diminution des coûts. M. Bulliard partage aussi l'avis qu'une certaine liberté pourrait être laissée de par la professionnalisation des enseignants.

J.-E. Rastorfer, SPV, estime que ce sujet pourrait être intéressant à traiter en AD (par exemple au printemps 2009) avec les déclinaisons suivantes :

- Liberté de l'enseignant par rapport aux contraintes officielles ;
- Achats groupés et politique romande en la matière ;

Il précise que, selon la Convention romande, le choix des ME passerait des cantons à la Romandie. Il relève, à ce propos, que la Commission pédagogique CIIP a souvent dû se prononcer dans l'urgence, pour constater ensuite que les décisions prises posaient problème.

Il rappelle également que la Suisse romande a longtemps réalisé ses propres ME, qu'elle les entretient assez mal. Il donne l'exemple des ME des maths (1e-4e P), où un énorme effort a été consenti lors de la conception, avec une idée de base prévoyant des fiches et des classeurs permettant des ajustements et modifications mises en lumière par des enquêtes. Les enquêtes ont été menées, mais les ajustements n'ont pas suivi.

Rendez-vous SER pour 2008

G. Emonet rappelle les principaux rendez-vous du SER pour 2008 :

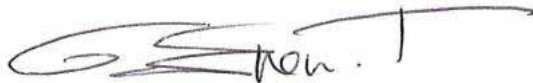
- Assises romandes de l'éducation : 27 septembre, à Dorigny ;
- Journée romande de l'enseignement spécialisé : 5 novembre, à Lausanne ;
- Prochaine AD/SER : 29 novembre, à Grangeneuve (FR).

Remerciements

Le président de l'AD clôt la rencontre en remerciant :

- les délégués ;
- M. Ueli Weber, de LCH ;
- M. Marc-Olivier Delapierre, du GAPP ;
- les membres d'honneur présents ;
- le président SER et les membres du CoSER ;
- le secrétaire général et la secrétaire du SER ;
- Mme Lucie Pochon, responsable de la location de la « Maison de la Paroisse » ;
- le personnel du traiteur « La Ferme ».

Le président de l'AD :
Gaëtan Emonet



La secrétaire du SER :
Nicole Trincherio



Annexe : liste des présences